

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1985

14 septembre 2007

### SOMMAIRE

<b>BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) B S.à r.l.</b> .....	<b>95274</b>	<b>Luxembourg Boating International S.à r.l.</b> .....	<b>95253</b>
<b>BM Services S.à r.l.</b> .....	<b>95267</b>	<b>Mandataria Immobilière S.A.</b> .....	<b>95271</b>
<b>Boucherie-Salaisons Marco Meyers, S.à r.l.</b> .....	<b>95263</b>	<b>Maury Group S.A.</b> .....	<b>95272</b>
<b>Boyne Associates S.A.</b> .....	<b>95234</b>	<b>Mereso</b> .....	<b>95255</b>
<b>BvD-it Services Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>95257</b>	<b>MultiConcept Fund Management S.A.</b> ...	<b>95255</b>
<b>Camtech S.A.</b> .....	<b>95262</b>	<b>New Mex Investment S.A.</b> .....	<b>95273</b>
<b>CARRELAGES WILLY PUTZ, Schieren S.A.</b> .....	<b>95267</b>	<b>Printronix Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>95253</b>
<b>Carruzzi S.A.</b> .....	<b>95265</b>	<b>Printronix Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>95262</b>
<b>Compagnie des Mines et Métaux S.A.</b> ....	<b>95261</b>	<b>Real Estate Development S.A.</b> .....	<b>95269</b>
<b>Costa Constructions Luxembourg S.A.</b> ..	<b>95270</b>	<b>Rock Ridge RE 10</b> .....	<b>95259</b>
<b>Credit Suisse Money Market Fund Management Company</b> .....	<b>95265</b>	<b>Rock Ridge RE 9</b> .....	<b>95258</b>
<b>Crédit Suisse Prime Select Trust Advisory Company</b> .....	<b>95260</b>	<b>ROYAL REAL ESTATE International</b> ....	<b>95259</b>
<b>De Auditu S.A.</b> .....	<b>95271</b>	<b>Sanitaires Willy Putz, Schieren S.A.</b> ....	<b>95267</b>
<b>Décolampe S.à r.l.</b> .....	<b>95271</b>	<b>Schortgen Galerie S.à r.l.</b> .....	<b>95270</b>
<b>Deka-Bildinx S.à r.l.</b> .....	<b>95266</b>	<b>Schortgen Reliures S.à r.l.</b> .....	<b>95270</b>
<b>European Hotels and Leisure Sàrl</b> .....	<b>95262</b>	<b>Sequoia Lake Investment</b> .....	<b>95267</b>
<b>Globaltrade S.A.</b> .....	<b>95272</b>	<b>Société du Vieux Moulin de Bourscheid s.à.r.l.</b> .....	<b>95273</b>
<b>Gotam Fund Management Company (Lux) S.A.</b> .....	<b>95258</b>	<b>Société Nationale des Habitations à Bon Marché</b> .....	<b>95268</b>
<b>Ikano Capital S.A.</b> .....	<b>95261</b>	<b>SRR Properties (Lux) 1 S. à r. l.</b> .....	<b>95257</b>
<b>Ikano Finance (Russia) S.A.</b> .....	<b>95260</b>	<b>SRR Properties (Lux) 2 S. à r. l.</b> .....	<b>95256</b>
<b>Janus Immobilière S.A.</b> .....	<b>95268</b>	<b>SRR Properties (Lux) 3 S. à r. l.</b> .....	<b>95259</b>
<b>John Zink International Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>95272</b>	<b>Staco S.à r.l.</b> .....	<b>95268</b>
<b>JT International Luxembourg S.A.</b> .....	<b>95269</b>	<b>Staco S.à r.l.</b> .....	<b>95266</b>
<b>JT International Luxembourg S.à r.l.</b> ....	<b>95269</b>	<b>Strapeg S.A.</b> .....	<b>95273</b>
<b>LaSalle UK Ventures</b> .....	<b>95264</b>	<b>Strasbourg-Immo S.A.</b> .....	<b>95270</b>
<b>LaSalle UK Ventures Property 4</b> .....	<b>95264</b>	<b>Techno Industrieholding S.A.</b> .....	<b>95274</b>
<b>LBP Luxco S.à r.l.</b> .....	<b>95238</b>	<b>Tilou Participation S.A.</b> .....	<b>95257</b>
<b>Loparco S.A.</b> .....	<b>95261</b>	<b>Trief Corporation S.A.</b> .....	<b>95263</b>
		<b>Vulgaris S.à r.l.</b> .....	<b>95259</b>
		<b>Winch Venture S.A.</b> .....	<b>95263</b>

**Boyne Associates S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 130.317.

—  
STATUTES

In the year two thousand seven, on the twenty ninth of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

1) Mrs Imelda Kehoe, born on the 15th of April 1962 in Carlow, Pharmacist, residing at Brownstown, Monasterboice, County Louth (Ireland)

2) Mr Patrick Greene, born on the 5th of November 1963 in Dublin, residing at Brownstown, Monasterboice, County Louth (Ireland)

All here represented by Mr Pierre-Olivier Wurth, lawyer, born on the 3rd of December 1965 in Luxembourg, residing in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal by virtue of proxies given under private seal;

The aforesaid proxies, being initialled ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his aforesaid capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which the founders declare to organize among themselves.

**Art. 1.** Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg société anonyme is hereby formed under the name BOYNE ASSOCIATES S.A.

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required to amend these Articles of Incorporation.

**Art. 3.** The Registered Office of the Company is in Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand-Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalised.

**Art. 4.** The Corporation's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The Corporation can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

**Art. 5.** The subscribed capital is set at EUR 31,000.- (thirty one thousand Euro), represented by 310 (three hundred and ten) shares with a nominal value of EUR 100.- (hundred Euro) each, carrying one voting right in the general assembly.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Corporation can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

**Art. 6.** All the shares are in bearer or nominative form.

**Art. 7.** The Company is administered by a Board comprising at least three members, which elect a president among themselves. Their mandate may not exceed six years.

**Art. 8.** The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, agree to compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the Company must be signed by two Directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

**Art. 9.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

**Art. 10.** The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

**Art. 11.** The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st.

**Art. 12.** The annual General Meeting is held on the second Wednesday of June at 10.45 a.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

**Art. 13.** Any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

**Art. 14.** The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

**Art. 15.** For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

#### *Transitory measures*

Exceptionally the first business year will begin today and close on December 31, 2007.

The first annual General Meeting shall be held in 2008.

#### *Subscription - Payment*

The capital has been subscribed as follows:

	Shares
1) Mr Imelda Kehoe, . . . . .	155
2) Mrs Patrick Greene, . . . . .	155
Total: . . . . .	310

All these shares have been paid up in cash to the extent of 100 %, and therefore the amount of EUR 31,000.- is as now at the disposal of the Company , proof of which has been duly given to the notary.

#### *Statement*

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

#### *Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about one thousand three hundred Euro.

#### *Extraordinary general meeting*

The parties appearing, representing the totality of the capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

#### *First resolution*

The number of Directors is set at three and that of the auditors at one.

The following are appointed Directors:

- 1) Mrs Imelda Kehoe,
- 2) Mr Pierre Olivier Wurth, lawyer, born on the 3rd of December 1965 in Luxembourg, residing at L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal,
- 3) Mr Jim Penning, lawyer, born on the 12th of may 1942 in Luxembourg, residing at L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal,

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of 2013.

#### *Second resolution*

Is elected as auditor:

Mr René Moris, tax advisor, residing at L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

The term of his office will expire after the annual meeting of shareholders of 2013.

#### *Third resolution*

The address of the Company is fixed at L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal (10th floor).

The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's corporate seat.

*Prevailing language*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1) Mme Imelda Kehoe, née le 15 avril 1962 à Carlow, Pharmacienne, demeurant à Brownstown, Monasterboice, County Louth (Ireland)

2) Mr Patrick Greene, né le 5 novembre 1963 à Dublin, demeurant à Brownstown, Monasterboice, County Louth (Ireland)

Tous représentés aux présentes par Maître Pierre-Olivier Wurth, avocat, né le 3 décembre 1965 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: BOYNE ASSOCIATES S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euro), représenté par 310 (trois cent dix) actions de EUR 100,- (cent Euro) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 10.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

**Art. 12.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mercredi de juin à 07.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 13.** Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 14.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 15.** Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2008.

#### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

	Actions
1) Mme Imelda Kehoe, .....	155
2) Mrs Patrick Greene, .....	155
Total: .....	310

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100%, de sorte que la somme de EUR 31.000,- se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents Euro.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1) Mme Imelda Kehoe, prénommée,
- 2) Mr Pierre Olivier Wurth, avocat, né le 3 décembre 1965 à Luxembourg, demeurant à L-2449 Luxembourg, 25B, bld Royal,
- 3) Mr Jim Penning, avocat, né le 12 mai 1942 à Luxembourg, demeurant à L-2449 Luxembourg, 25B, bld Royal.

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2013.

#### *Deuxième résolution*

Mr René Moris, expert fiscal, demeurant à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman est nommé commissaire.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2013.

*Troisième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L- 2449 Luxembourg, 25 B, boulevard Royal (10<sup>ème</sup> étage).

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

*Version prépondérante*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P.-O. Wurth, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, Relation: LAC/2007/16109. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007094325/211/227.

(070105673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

**LBP Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 435.800,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 120.195.

—

In the year two thousand and seven, on the sixth of April.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appear:

LBREP II LION S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 120.098,

CAST PARTNERS S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 122.017.

Both here represented by Mr Grégoire Fraisse, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of two (2) proxies established on April 4th, 2007.

The said proxies, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxy holder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the sole shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of LBP LUXCO S.à r.l. (the «Company») with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 120.195, incorporated by a deed of the undersigned notary of August 28, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2188, of November 23, 2006.

II. The Company's share capital is currently fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) divided into five hundred (500) shares, all with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. The shareholders resolve to convert the existing five hundred (500) shares into five hundred (500) class B ordinary shares (the «Class B Shares»).

IV. The shareholders resolve to increase the Company's share capital by an amount of four hundred twenty-three thousand three hundred Euro (€ 423,300.-) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) to four hundred thirty-five thousand eight hundred Euro (€ 435,800.-) by the issuance of one (1) new class A ordinary share (the «New Class A Share»), sixteen thousand four hundred thirty (16,430) new class B ordinary shares

(the «New Class B Shares»), one (1) new class C ordinary share (the «New Class C Share»), and five hundred (500) new class D ordinary shares (the «New Class D Shares»), all with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

#### *Subscription - Payment*

LBREP II LION S.à r.l., prenamed, resolves to subscribe to:

- fourteen thousand seven hundred eighty-seven (14,787) New Class B Shares, all with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-), together with a share premium in the amount of one hundred eighty Euro (€ 180.-), and fully pays them up in the total amount of three hundred sixty-nine thousand eight hundred fifty-five Euro (€ 369,855.-), by contribution in kind in the amount of three hundred sixty-nine thousand eight hundred fifty-five Euro (€ 369,855.-) consisting in the conversion of two receivables held by LBREP II LION S.à r.l., prenamed, towards the Company, by virtue of an interest free loan agreement executed on November 30, 2006 whereby LBREP II LION S.à r.l. prenamed, granted to the Company a loan in the amount of one hundred thousand Euro (€ 100,000.-), and of the portion in the amount of two hundred sixty-nine thousand eight hundred fifty-five Euro (€ 269,855.-) of an interest free loan agreement executed on March 22, 2007 whereby LBREP II LION S.à r.l. prenamed, granted to the Company a loan in the amount of three hundred ten thousand nine hundred fifty Euro (€ 310,950.-).

Proof of the existence and value of such contribution has been given to the undersigned Notary by a copy of the loan agreements executed on November 30, 2006 and March 22, 2007.

- Five hundred (425) New Class D Shares, all with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-), and fully pays them up in the amount of ten thousand six hundred twenty-five Euro (€ 10,625.-), by contribution in kind in the amount of ten thousand six hundred twenty-five Euro (€ 10,625.-) consisting in the conversion of a portion in the same amount of a receivable held by LBREP II LION S.à r.l., prenamed, towards the Company, by virtue of a loan facility agreement executed on February 5th, 2007 whereby LBREP II LION S.à r.l., prenamed, made available to the Company a facility in the amount of fifty million Euro (€ 50,000,000.-) (the «Loan Facility Agreement»).

Proof of the existence and value of such contribution has been given to the undersigned Notary by a copy of the Loan Facility Agreement executed on February 5, 2007.

CAST PARTNERS S.à r.l., prenamed, resolves to subscribe to:

- one (1) New Class A Share, with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-), and fully pays it up in the amount of twenty-five Euro (€ 25.-), by contribution in cash;

- one thousand six hundred forty-three (1,643) New Class B Shares, with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, together with a share premium in the amount of twenty Euro (€ 20.-) and fully pays them up in the amount of forty-one thousand ninety-five Euro (€ 41,095.-) by contribution in kind in the amount of forty-one thousand ninety-five Euro (€ 41,095.-) consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by CAST PARTNERS S.à r.l., prenamed, towards the Company, by virtue of an assignment agreement executed on April 4th, 2007, between LBREP II LION S.à r.l., prenamed, and CAST PARTNERS S.à r.l., prenamed, whereby LBREP II LION S.à r.l., prenamed, assigned to CAST PARTNERS S.à r.l., prenamed, a portion in the amount of forty-one thousand ninety-five Euro (€ 41,095.-) of a receivable held by LBREP II LION S.à r.l., prenamed, towards the Company under the terms and conditions of an interest free loan agreement executed on March 22, 2007 whereby LBREP II LION S.à r.l., prenamed, granted to the Company a loan in the amount of three hundred ten thousand nine hundred fifty Euro (€ 310,950.-).

- one (1) New Class C Share, with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-), and fully pays it up in the amount of twenty-five Euro (€ 25.-), by contribution in cash;

- seventy-five (75) New Class D Shares, with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-), and fully pays them up in the amount of one thousand eight hundred seventy-five Euro (€ 1,875.-) by contribution in kind in the amount of one thousand eight hundred seventy-five Euro (€ 1,875.-) consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by CAST PARTNERS S.à r.l., prenamed, towards the Company, by virtue of an assignment agreement executed on April 2nd, 2007, between LBREP II LION S.à r.l., prenamed, and CAST PARTNERS S.à r.l., prenamed, whereby LBREP II LION S.à r.l., prenamed, assigned to CAST PARTNERS S.à r.l., prenamed, a portion in the amount of one thousand eight hundred seventy-five Euro (€ 1,875.-) of a receivable held by LBREP II LION S.à r.l., prenamed, towards the Company under the terms and conditions of the Loan Facility Agreement.

Proof of the existence and value of such contributions has been given to the undersigned Notary by a copy of the assignment agreements executed on April 2nd, and April 4th, 2007.

V. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 6.** The share capital is fixed at four hundred thirty-five thousand eight hundred Euro (€ 435,800.-) represented by one (1) class A share, sixteen thousand nine hundred thirty (16,930) class B shares, one (1) class C share and five hundred (500) class D shares, all of twenty-five Euro (€ 25.-) each».

VI. The shareholders resolve to appoint the following persons as new managers of the Company with immediate effect and for an unlimited period of time:

- Mr Benoît Jean J. Bauduin, Company Director, born on the 31st March 1976 in Messancy (Belgium), with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg,

- Mr Francesco Abbruzzese, Company Director, born on the 7th of June 1971, in Luxembourg, residing at 3, rue Eugène Schaus L-2558 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

VII. The shareholders resolve to create two categories of managers so that the board of managers of the Company is composed as follows:

*Category A Managers:*

- Mr Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, born on the 10th of May 1963 in Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brazil), with professional address at 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, United States of America;

- Mr John Mc Carthy, Company Director, born on the 6th of September 1961 in New York (USA), residing at 120 Regents Park Road, London NW1 8XL, United Kingdom;

*Category B Managers:*

- Mr Benoît Jean J. Bauduin, Company Director, born on the 31st March 1976 in Messancy (Belgium), with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Francesco Abbruzzese, Company Director, born on the 7th of June 1971, in Luxembourg, residing at 3, rue Eugène Schaus L-2558 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

And so that the Company shall be bound by the sole signature of one Category A Manager or the joint signature of two Managers of any category.

VIII. The shareholders resolve to entirely restate the articles of association of the Company, to give them the following content:

### **Articles of association**

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member companies.

Capitalised terms not otherwise defined herein shall have the meaning ascribed to such terms in any written agreement between the shareholders.

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliates).

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name LBP LUXCO S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Senningerberg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the same municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The share capital is fixed at four hundred thirty-five thousand eight hundred Euro (€ 435,800.-) represented by one (1) class A share, sixteen thousand nine hundred thirty (16,930) class B shares, one (1) class C share and five hundred (500) class D shares, all of twenty-five Euro (€ 25.-) each (all together referred to as the «Shares», and individually as a «Share»).

The share premium paid by a shareholder shall be allocated to the related class of Shares this shareholder subscribes to.



**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the Shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

**Art. 8.** Each Share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. To the extent the Company has more than one shareholder, any Transfer of an Ownership Interest by a Shareholder shall be made in accordance with the terms of this article 10.

#### 10.1 Prohibition on Transfers

A purported Transfer in violation of this article 10 shall be ineffective. Without in any way limiting the rights and remedies provided for elsewhere in these articles of incorporation or any written agreement entered into between the shareholders or provided for by law, any Shareholder making a purported Transfer in violation of this article 10 shall indemnify and hold the other Shareholder harmless from and against any loss suffered arising as a result of, or caused directly or indirectly by, such purported Transfer. The giving of any consent to a Transfer in any one or more instances shall not limit or waive the need for such consent in any other or subsequent instances.

Notwithstanding anything to the contrary provision in this article 10.1, no Transfer shall be permitted if the same would constitute or result in a default under a Loan Agreement, regardless of whether such Transfer is otherwise permitted; provided, however, that a shareholder who wishes to effect a Transfer otherwise permitted shall be entitled to negotiate with a Lender to obtain its consent for such Transfer and the other shareholder shall confirm to the Lender, if requested to do so, that the proposed Transfer is permitted.

#### 10.2 Restriction on Transfers

CAST PARTNERS S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 122.017 (CAST), shall not agree to a Transfer other than to an Affiliate without the prior written consent of LBREP II LION S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 120.098 (LBREP), which may be given on such terms and with such conditions as LBREP may decide.

LBREP Equity Interests may at any time be transferred to Affiliates of LBREP. Prior to the date that is fifteen (15) months after later of the Lion Effective Date or the Goodwater Effective Date, less than 50% of the LBREP Equity Interests may be transferred to third parties other than Affiliates of LBREP. The transfer to third parties other than Affiliates of LBREP of an aggregate of 50% or more of the LBREP Equity Interests and any transfer to third parties other than Affiliates of LBREP of LBREP Equity Interests after the date that is fifteen (15) months after the later of the Lion Effective Date or the Goodwater Effective Date shall require the prior written consent of CAST.

Neither Shareholder shall be permitted to effect a Transfer without a simultaneous Transfer of all other Company's securities held by the relevant Shareholder.

#### 10.3 Buy-Out Mechanism

At any time after (i) the occurrence of an Event of Default by a Shareholder, in which case the non-defaulting Shareholder, (ii) the date that is twenty four (24) months after the later of the Lion Effective Date or the Goodwater Effective Date, in which case either Shareholder, (iii) the occurrence of a Major Decision Deadlock, in which case either Shareholder, or (iv) an Uncured LBREP Transfer, in which case CAST, (in each case, such party being the «Triggering Party»), shall be entitled to give the other Shareholder (the «Recipient Party») written notice (the «Offer Notice») that (x) the Triggering Party is irrevocably prepared to sell its Ownership Interest (the «Triggering Party Interest») pursuant to this Article 10.3, (y) the amount of the Offer Prices Per Share, the amount of the Offer Prices Per PEC and the amount of the Offer Prices Per CPEC, and (z) the amount of the Triggering Party Offer Price as of the date of such notice.

The Recipient Party will have the option, for a period of thirty (30) days from the date of its receipt of the Offer Notice (the «Recipient Exercise Period»), to make an unconditional commitment to acquire the Triggering Party Interest, by giving to the Triggering Party an irrevocable notice in writing (the «Recipient Exercise Notice») of its unconditional commitment to acquire the Triggering Party Interest for a cash payment equal to the Triggering Party Offer Price (determined as of the date of completion of such acquisition). The Recipient Party shall have thirty (30) days from its delivery of the Recipient Exercise Notice to complete the acquisition of the Triggering Party Interest (the «Acquisition Period»).

In the event that the Recipient Party (i) does not deliver to the Triggering Party the Recipient Exercise Notice within the Recipient Exercise Period, or (ii) does not, after delivering a Recipient Exercise Notice, acquire the Triggering Party Interest within the Acquisition Period, the Recipient Party shall be required to sell its Ownership Interest (the «Recipient Party Interest») to the Triggering Party at the Recipient Party Offer Price (determined as of last day of the Recipient Exercise Period). If the Triggering Party does not then purchase the Recipient Party Interest, the Recipient Party shall

have the option for a period of thirty (30) days, to acquire the Triggering Party Interest for a cash payment equal to 90% of the Triggering Party Offer Price.

Notwithstanding the foregoing, upon the sale by a Shareholder to another party, other than an Affiliate of such Shareholder, of all or a portion of such Shareholder's Ownership Interest in the Company (a «Share Sale»), the Shareholders shall divide between themselves the proceeds (net of all out-of-pocket costs and expenses, including transaction costs, taxes and fees, incurred by the Shareholder in connection therewith) of the Share Sale (which amount, for the avoidance of doubt, shall be determined after payment of the principal and interest on any outstanding Shortfall Loans) in a manner that will achieve the economic results which would have been achieved if, instead of the Share Sale, there had been a Final Exit Event on the date of the Share Sale. In determining the foregoing the Shareholders shall take into account any amounts distributed to the Shareholders prior to the date of the Share Sale. Until the net proceeds of a Share Sale have been distributed to the Shareholders, any portion of such net proceeds distributed to a Shareholder shall be deemed to be held by such Shareholder on trust for itself and the other Shareholder, to be distributed in accordance with this Article 10.3. For the avoidance of doubt, in determining the amount of any Promote to be paid pursuant to Article 10.3, the proceeds of a sale pursuant to this Article 10.3 shall be deemed to be the proceeds that would have been received had each Shareholder sold all of its Ownership Interest to a third party in a single transaction at the prices set out in the Offer Notice.

Neither Shareholder shall be entitled to initiate the Buy-Out Mechanism while the other Shareholder is exercising its rights under Articles 10.4, 10.5, 10.6 and 10.7.

A Major Decision Deadlock shall be deemed to have occurred if (i) the Shareholders have failed to unanimously consent to a Major Decision proposed in good faith, and (ii) such disagreement on the Major Decision is not resolved by the Shareholders negotiating in good faith for a period of thirty (30) days from the date of the failure to agree on the Major Decision (or any extension of such period agreed in writing by the Shareholders).

For the purposes of giving effect to sale of either the Triggering Party Interest or the Recipient Party Interest, as the case may be, in accordance with this Article 10.3, each Shareholder shall appoint the other as its attorney to do, execute and perform all matters, acts and things that are required (but not performed timely by such Shareholder) to effect such a Transfer.

In the event that the Buy-Out Mechanism is exercised, the buyer shall procure that the seller is released from all guarantees and other credit enhancements with respect to the Company provided by such seller to any Lender.

#### 10.4 Right of first offer

Other than in circumstances where LBREP exercises its rights pursuant to 10.4, if at any time LBREP proposes to transfer all or any portion of its Ownership Interest to any person other than Affiliate, it will give to CAST written notice (the «Proposed Sale Notice») of the intended sale at least thirty (30) days prior to the date of such proposed sale. The Proposed Sale Notice must set out, to the extent not described in any accompanying documents, (a) the identity of the proposed buyer, if a buyer has been identified at that time (the «Proposed Buyer») (b) the purchase price and other terms and conditions of payment including the proposed sale date (the «Proposed Sale Date») and (c) the portion of Ownership Interest proposed to be transferred to the Proposed Buyer (the «Proposed Sale Interest»).

CAST is entitled, by written notice given to LBREP within thirty (30) days after receipt of the Proposed Sale Notice, to make an unconditional commitment to acquire the Proposed Sale Interest from LBREP on the same terms and conditions as those set out in the Proposed Sale Notice (and upon making such unconditional commitment, shall have an additional thirty (30) days to complete the acquisition).

If CAST fails to respond to a Proposed Sale Notice or notifies LBREP that it does not desire to purchase the Proposed Sale Interest, LBREP may offer the Proposed Sale to third parties on the terms and conditions stated in the Proposed Sale Notice, provided, however, that the purchase price may be adjusted upwards or downwards at completion or thereafter pursuant to purchase price adjustment mechanisms as are typical in such a transaction, but shall in no event be less than 95% of the purchase price stated in the Proposed Sale Notice. LBREP shall have a period of 180 days following the Proposed Sale Date (the «Sale Period») to complete such a sale. In the event that LBREP does not sell the Proposed Sale Interest in accordance with the terms of this 10.4 within the Sale Period, LBREP shall be required to deliver another Proposed Sale Notice to CAST and complete the process described in 10.2 prior to continuing such sale efforts.

#### 10.5 Drag Along

If LBREP wishes to accept a Qualifying Offer, then it may give fifteen (15) days' written notice (the «Drag-Along Notice») to CAST of its wish to accept the Qualifying Offer and CAST will become bound to accept the Qualifying Offer in respect of its Ownership Interest on the same terms and subject to the same conditions as those being offered to LBREP, including where applicable, payment of fees, taxes, commissions and expenses, the giving of any representation or warranty provided to the Offeror and the giving of indemnities to the Offeror and any person advising in connection with the sale. The Drag-Along Notice shall set out the terms and conditions of the Qualifying Offer.

#### 10.6 Tag-along right

Other than in circumstances where LBREP exercises its rights pursuant to Article 10.5, if at any time LBREP has delivered to CAST a Proposed Sale Notice indicating a proposed Transfer of, individually or collectively with past transactions, more than 50% of LBREP's Ownership Interest as of the date of adoption of these articles of incorporation (in one or a series of transactions) or, if already more than 50% of LBREP's Ownership Interest as of the date of adoption

of these articles of incorporation have been transferred, a proposed Transfer of any portion of LBREP's Ownership Interest, CAST may, by written notice to LBREP within thirty (30) days after receipt of the Proposed Sale Notice, require LBREP to procure that a proportionate share of CAST's Ownership Interest shall be transferred to the relevant buyer on the same terms and conditions as are available to LBREP. For instance, if LBREP transfers 25% of its Ownership Interest as of the date of adoption of these articles of incorporation, no tag-along shall apply. If LBREP subsequently transfers another 26% of its Ownership Interest as of the date of adoption of these articles of incorporation, CAST shall be entitled to tag 51% of its Ownership Interest as of the date of adoption of these articles of incorporation. If LBREP then transfers an additional 20% of its Ownership Interest as of the date of adoption of these articles of incorporation, CAST shall have the right to tag an additional 20% of its Ownership Interest. Delivery of the aforesaid notice shall constitute (i) notice to LBREP, for the purposes of Article 10.4, that CAST does not desire to purchase the Proposed Sale Interest, and (ii) a binding commitment on the part of CAST to transfer a proportionate share of its Ownership Interest to the relevant buyer on the same terms as are available to LBREP. For the purposes of giving effect to any commitment pursuant to this Article 10.6 of CAST to Transfer all or a portion of its Ownership Interest to a third party, CAST shall appoint LBREP as its attorney to do, execute and perform all matters, acts and things that are required (but not performed timely by CAST) to effect such a Transfer. For the avoidance of doubt, the above provisions shall not apply to any direct or indirect transfers of any interests in LBREP itself.

#### 10.7 Mandatory liquidation

At any time after the later of the Lion Effective Date or the Goodwater Effective Date, the Shareholders may mutually agree to require a final liquidation of the Company. Provided that the Buy-Out Mechanism has not been triggered pursuant to Article 10.3, either Shareholder may unilaterally require the final liquidation of the Company by written notice to the other at any time after the date that is six (6) months after the occurrence of a Major Decision Deadlock which remains unresolved. Neither Shareholder may exercise its rights under this Article 10.7 at a time when the other Shareholder is exercising its rights pursuant to Article 10.3, 10.4, 10.5 and 10.6. In the event that a Shareholder chooses to require a final liquidation, the other Shareholder shall be entitled to initiate the Buy-Out Mechanism as described in Article 10.3.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by a board of managers composed of a maximum number of six (6) managers divided into two (2) categories of managers. LBREP shall be entitled to nominate up to four (4) persons for appointment to the Board (who, upon appointment, shall be the «LBREP Managers»), and CAST shall be entitled, but shall not be required, to nominate two (2) persons for appointment to the Board (who, upon appointment, shall be the «CAST Managers»); provided, however, that CAST shall cease to be entitled to nominate a manager to the Board, and any then sitting CAST Manager shall immediately resign from the Board, at any time that CAST's Ownership Percentage is 2% or less. LBREP's right to appoint the LBREP Managers may be delegated by LBREP to an Affiliate of LBREP and such right to appoint the LBREP Manager is hereby delegated by LBREP to LBREP II EUROPE HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 106.232.

Each of the Shareholders will exercise all voting rights and powers of control available to it in relation to the Company to procure that the persons nominated for appointment to the Board are appointed to serve as Managers.

The LBREP Managers and the CAST Managers are collectively referred to as the «Managers».

Two (2) of the LBREP Managers and one (1) of the CAST Managers, if any, shall be designated as «Category A Managers», and the remaining Managers shall be designated as «Category B Managers». Each Category B Manager shall be resident in Luxembourg.

The members of the board shall be appointed for an unlimited period of time but managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of Shareholders taken in compliance with article 16 of the Articles.

**Art. 13.** In dealing with third parties, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the board of managers.

Each Category A Manager and Category B Manager shall have full voting rights with respect to matters presented to the board and shall be treated as a full member of the board, provided, however, that the Company shall be bound towards third parties by the sole signature of any Category A Manager or the joint signature of two Managers of any category.

The board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not either Shareholders or not.

The board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

**Art. 14.**

14.1 The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

Meetings of the board will be convened and held as and when required but in any event at least once every three (3) months. Meetings of the board may also be called by the board or any Shareholder at any time. Managers will be given no fewer than five (5) Business Days' written notice of any meeting of the board and of any committee of the board, accompanied by a written agenda specifying the business of that meeting and all relevant papers, or provided all Managers are present at the meeting or have expressly waived the notice period, such shorter notice as may be approved by all Managers.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager may be represented by another member of the board of managers, and a manager may represent several members of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one LBREP Manager and one CAST Manager.

In the event a board meeting is duly called and a quorum is not present at the meeting within one (1) hour of the time specified in the notice of such meeting, the meeting shall be adjourned for a period of not less than ten (10) and not more than twenty (20) days and the quorum for the reconvened meeting shall be any two (2) Managers present in person or participating as permitted in accordance with this Article 14.

Any decisions taken by the board of managers shall require the consent of a majority of the managers present at the meeting, and at least the consent of one LBREP Manager and one CAST Manager.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

14.2 Notwithstanding anything to the contrary contained herein, upon (i) the occurrence of events constituting an Event of Default by a Shareholder, and (ii) the expiration of the applicable cure period as set out in these articles of incorporation or in any written agreement between the shareholders without cure thereof, the approval and consent rights granted to such Shareholder pursuant to these articles of incorporation or to any written agreement between the shareholders shall be suspended and shall not be reinstated except upon the written approval of the non-defaulting Shareholder. The foregoing remedy shall be in addition to any other remedies that a Party may have against the defaulting Party whether hereunder or available at law. Notwithstanding the foregoing, a defaulting Shareholder's approval and consent rights shall not be suspended if (i) a defaulting Shareholder has taken all actions within its control that are reasonably necessary to cure such Event of Default during the applicable cure period, and (ii) the defaulting Shareholder continues to use all reasonable endeavours to cure thereafter. For avoidance of doubt, (i) the cure period applicable to an Event of Default based on a Change of Control of CAST is fifteen (15) days, and (ii) the cure period applicable to an Event of Default based on a failure to fund a Mandatory Additional Capital Contribution is three (3) months.

14.3 A Manager is not entitled to receive a manager's fee from the Company or any other amount in respect of his office as Manager of the Company, nor will he be entitled to reimbursement of any expenses or other sums incurred by him in connection with the performance of his duties as a Manager.

**Art. 15.** The board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

**Art. 16.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

In addition to the requirements set out by the Law, the following specific matters shall require the shareholders' unanimous approval (the «Major Decisions»):

(a) Any change to any of the constitutional documents, corporate structure, governance and dividend policy of the Company or any of its subsidiaries or any issuance of the Company's Shares, PECs or CPECs;

- (b) Initiation or settlement of any dispute, arbitration or litigation involving amounts of five hundred thousand Euro (€ 500,000.-) or more in any one year by the Company or any of its subsidiaries;
- (c) Voluntary winding up or liquidation of the Company or any of its subsidiaries;
- (d) Except for transactions provided for in the Business Plans or Approved Operating Budget, any borrowing of greater than two million five hundred thousand Euro (€ 2,500,000.-) (other than Shareholder Loans comprising Mandatory Additional Capital Contributions, Shortfall Loans or Capital Call Loans) or early repayment or refinancing of indebtedness of greater than two million five hundred thousand Euro (€ 2,500,000.-) of the Company or any of its subsidiaries;
- (e) The approval of the Business Plans and amendments thereto as well as the sale of properties or parts thereof or shares in subsidiaries except transactions provided for in the Business Plans or the Approved Operating Budget;
- (f) The approval of a Proposed Annual Budget and the Approved Operating Budget and amendments thereto;
- (g) Except for transactions provided for elsewhere in any written agreement entered into between the shareholders or in the Business Plans or Approved Operating Budget, any transaction entered into by the Company or any of its subsidiaries that is (i) beyond the ordinary course of business, (ii) not at arm's length terms, or (iii) not at fair market value;
- (h) Except for transactions provided for in the Business Plans or Approved Operating Budget, any conclusion, termination, or amendment of an acquisition or investment, whether by purchase of assets, shares, merger, consolidation or otherwise, including the acquisition of any Property in addition to the commercial and residential real estate assets;
- (i) Engagement by the Company or its subsidiaries in any other business other than the business described in the respective company's constitutional documents; or
- (j) Except for transactions provided for elsewhere in the Shareholder Agreement or in the Business Plans or Approved Operating Budget, any transactions between the Company or any of its subsidiaries and an Shareholder or an Affiliate of an Shareholder.

**Art. 17.** The Company's accounting year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 18.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the accounts, inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 19.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

Notwithstanding the preceding provisions, the board of managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

**Art. 20.** The Company may be dissolved by a decision of the shareholder's meeting to be taken in accordance with Articles 16 and 10.7.

At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 21.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately nine thousand five hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le six avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

LBREP II LION S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736, Senningerberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 120.098, et,

CAST PARTNERS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 122.017.

Toutes deux ici représentées par Monsieur Grégoire Fraisse, employé privé, ayant son adresse professionnelle à 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu de deux procurations donnée le 4 avril 2007.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les seules associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination LBP LUXCO S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 120.095, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 28 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2188, daté du 23 novembre 2006.

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.

III. Les associés décident de convertir les cinq cent (500) parts existantes en cinq cent (500) parts ordinaires de classe B (les «Parts de Classe B»).

IV. Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre cent vingt-trois mille trois cents Euro (€ 423.300,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) à quatre cent trente-cinq mille huit cents Euro (€ 435.800,-) par la création et l'émission d'une (1) nouvelle part sociale ordinaire de classe A (la «Nouvelle Part A»), de seize mille quatre cent trente (16.430) nouvelles parts sociales ordinaires de classe B (les «Nouvelles Parts B»), d'une (1) nouvelle part sociale ordinaire de classe C (la «Nouvelle Part C») et de cinq cent (500) nouvelles parts sociales ordinaires de classe D (les «Nouvelles Parts D»), toutes d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.

*Souscription - Libération*

LBREP II LION S.à r.l., précité, déclare souscrire aux:

- quatorze mille sept cent quatre-vingt-sept (14.787) Nouvelles Parts B, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune, ensemble avec une prime d'émission d'un montant cent quatre-vingts Euro (€ 180,-), et les libérer intégralement pour un montant de trois cent soixante-neuf mille huit cent cinquante-cinq Euro (€ 369.855,-) par apport en nature à hauteur de trois cent soixante-neuf mille huit cent cinquante-cinq Euro (€ 369.855,-), consistant en la conversion de deux créances détenues par LBREP II LION S.à r.l., prénommée, à l'encontre de la Société en vertu d'un contrat de prêt sans intérêt conclu le 30 novembre 2006, par lequel LBREP II LION S.à r.l., prénommée, a prêté à la Société la somme de cent mille Euro (€ 100.000,-), et d'une partie d'un montant de deux cent soixante-neuf mille huit cent cinquante-cinq Euro (€ 269.855,-) d'un contrat de prêt sans intérêt conclu le 22 mars 2007, par lequel LBREP II LION S.à r.l., prénommée, a prêté à la Société la somme de trois cent dix mille neuf cent cinquante Euro (€ 310.950,-).

Preuve de l'existence et de la valeur de ces apports a été donnée au notaire instrumentant par la copie des contrats de prêt sans intérêt exécutés le 30 novembre 2006 et le 22 mars 2007.

- quatre cent vingt-cinq (425) Nouvelles Parts D, toutes d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune, et les libérer intégralement pour un montant de dix mille six cent vingt-cinq Euro (€ 10.625,-) par apport en nature à hauteur de dix mille six cent vingt-cinq Euro (€ 10.625,-), consistant en la conversion d'une portion du même montant d'une créance détenue par LBREP II LION S.à r.l., prénommée, à l'encontre de la Société en vertu d'un contrat de prêt conclu le 5 février 2007, par lequel LBREP II LION S.à r.l., prénommée, a mis à la disposition de la Société la somme de cinquante millions d'Euro (€ 50.000.000,-) (le «Contrat de Prêt»).

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été donnée au notaire instrumentant par la copie du Contrat de Prêt exécuté le 5 février 2007.

CAST PARTNERS S.à r.l., précité, déclare souscrire à:

- une (1) Nouvelle Part A, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-), et la libérer intégralement pour un montant de vingt-cinq Euro (€ 25,-) par apport en numéraire,

- mille six cent quarante-trois (1.643) Nouvelles Parts B, toutes d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de vingt Euro (€ 20,-), et les libérer intégralement pour un

montant de quarante et un mille quatre-vingt-quinze Euro (€ 41.095,-) par apport en nature à hauteur de quarante et un mille quatre-vingt-quinze Euro (€ 41.095,-) consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par CAST PARTNERS S.à r.l., prénommée, à l'encontre de la Société, en vertu d'un contrat de cession de créance signé le 4 avril 2007 entre LBREP II LION S.à r.l., prénommé, et CAST PARTNERS S.à r.l., prénommée, aux termes duquel LBREP II LION S.à r.l., prénommé, a cédé à CAST PARTNERS S.à r.l., prénommé, une créance d'un montant de quarante et un mille quatre-vingt-quinze Euro (€ 41.095,-) détenue par LBREP II LION S.à r.l. à l'encontre de la Société en vertu d'un contrat de prêt sans intérêt conclu le 22 mars 2007, par lequel LBREP II LION S.à r.l., prénommée, a prêté à la Société la somme de trois cent dix mille neuf cent cinquante Euro (€ 310.950,-).

- une (1) Nouvelle Part C, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-), et la libérer intégralement pour un montant de vingt-cinq Euro (€ 25,-) par apport en numéraire.

- soixante-quinze (75) Nouvelles Parts D, toutes d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune, et les libérer intégralement pour un montant de mille huit cent soixante-quinze Euro (€ 1.875,-) par apport en nature à hauteur de mille huit cent soixante-quinze Euro (€ 1.875,-) consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par CAST PARTNERS S.à r.l., prénommé, à l'encontre de la Société, en vertu d'un contrat de cession de créance signé le 2 avril 2007 entre LBREP II LION S.à r.l., prénommé, et CAST PARTNERS S.à r.l., prénommée, aux termes duquel LBREP II LION S.à r.l., prénommée, a cédé à CAST PARTNERS S.à r.l., prénommée, une créance d'un montant de mille huit cent soixante-quinze Euro (€ 1.875,-) détenue par LBREP II LION S.à r.l. à l'encontre de la Société en vertu du Contrat de Prêt.

Preuve de l'existence et de la valeur de ces apports a été donnée au notaire instrumentant par une copie des actes de cession de créance du 2 et du 4 avril 2007.

V. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à quatre cent trente-cinq mille huit cents Euro (€ 435.800,-) représenté par une (1) part sociale de classe A, seize mille neuf cent trente (16.930) parts sociales de classe B, une (1) part sociale de classe C et cinq cent (500) parts sociales de classe D, toutes d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.»

VI. Les associés décident de nommer les personnes suivantes gérants de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Benoît Jean J. Bauduin, administrateur de sociétés, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Francesco Abbruzzese, administrateur de sociétés, né le 7 juin 1971 à Luxembourg, résidant au 3, rue Eugène Schaus L-2558 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

VII. Les associés décident de créer deux catégories de gérants de telle sorte que le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

#### *Gérants de catégorie A:*

- Monsieur Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur John McCarthy, administrateur de sociétés, né le 6 septembre 1961 à New York (Etats-Unis d'Amérique), résidant à 120 Regents Park Road, Londres NW1 8XL, Royaume-Uni.

#### *Gérants de catégorie B:*

- Monsieur Benoît Jean J. Bauduin, administrateur de sociétés, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Francesco Abbruzzese, administrateur de sociétés, né le 7 juin 1971 à Luxembourg, résidant au 3, rue Eugène Schaus L-2558 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Afin que la Société soit engagée en toutes circonstances par la seule signature d'un Gérant de Catégorie A ou par la signature jointe de deux Gérants de toute catégorie.

VIII. Les associés décident de procéder à la refonte entière des statuts de la Société, pour leur donner la teneur suivante:

## STATUTS

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Les termes avec lettre majuscule non définis ci-dessous ont le sens attribué à ces termes dans tout accord écrit conclu entre les associés.

**Art. 2.** La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination LBP LUXCO S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Senningerberg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre cent trente-cinq mille huit cents Euro (€ 435.800,-) représenté par une (1) part sociale de classe A, seize mille neuf cent trente (16.930) parts sociales de classe B, une (1) part sociale de classe C et cinq cent (500) parts sociales de classe D, toutes d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune (collectivement désignées les «Parts» et individuellement une «Part»).

La prime d'émission payée par un Associé est allouée aux Parts Sociales y relatives, auxquelles l'Associé a souscrit.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles. Si la Société a plus d'un associé, tout Transfert de Parts par un Associé est réalisé conformément aux termes de cet Article 10.

#### 10.1 Interdiction des Transferts

Un Transfert proposé en violation de cet Article 10 est inefficace. Sans limiter les droits et recours prévus dans ces statuts ou dans tout contrat conclu entre les Associés ou prévus par la loi, tout Associé réalisant un Transfert en violation de cet Article 10 doit indemniser et prémunir l'autre Associé contre toute perte supportée en conséquence, ou causée directement ou indirectement par tel Transfert. Le consentement donné à un Transfert à quelque occasion que ce soit ne limite ni n'exclut la nécessité d'un tel consentement pour tout autre cas.

Sous réserve de dispositions contraires contenues dans cet article 10.1, aucun Transfert n'est permis si celui-ci constitue ou résulte en un Défaut d'Exécution d'un Contrat de Prêt, peut importer qu'un tel Transfert soit par ailleurs autorisé, excepté, toutefois, si l'Associé qui souhaite exécuter un Transfert a le droit de négocier avec un Prêteur afin d'obtenir son consentement au Transfert et que les autres Associés, si on leur demande, confirment au Prêteur que le Transfert est permis.

#### 10.2 Limitation aux Transferts

CAST PARTNERS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 122.017 (CAST) ne peut procéder à un Transfert autre qu'à un Affilié sans le consentement préalable écrit de LBREP II LION S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736, Senningerberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 120.098 (LBREP) qui peut être donné selon les termes et sous les conditions décidées par LBREP.

Les Intérêts sur le Capital de LBREP peuvent à tout moment être transférés à un Affilié de LBREP. Avant la date postérieure de quinze (15) mois au plus à la Date Effective Lion, moins de 50 % des Intérêts sur le Capital de LBREP peuvent être transférés à des tiers autres que des Affiliés de LBREP. Le Transfert à des tiers autres que des Affiliés de LBREP de 50% ou plus des Intérêts sur le Capital de LBREP et tout Transfert à des tiers autres que des Affiliés de LBREP après la date postérieure à quinze (15) mois après la plus tardive des Date Effective Lion ou Date Effective Goodwater requiert le consentement préalable écrit de CAST.



Les Associés ne sont pas non plus autorisés à effectuer un Transfert sans le Transfert simultané de tous les autres actifs de la Société détenus par l'Associé en question.

### 10.3 Mécanisme de rachat

A tout moment après (i) la survenance d'un Défaut d'Exécution par un Associé, auquel cas l'Associé non défaillant, (ii) la date ultérieure de vingt-quatre (24) mois à la plus tardive des Date Effective Lion ou Date Effective Goodwater, auquel cas chaque Associé, (iii) la survenance d'un Blocage sur Décision Majeure, auquel cas chaque Associé, ou (iv) un Transfert LBREP Non Résolu, auquel cas CAST, (dans chaque cas, telle partie étant la «Partie Initiatrice») est en droit de notifier à l'autre partie (la «Partie Réceptrice») que (x) la Partie Initiatrice est irrévocablement prête à vendre ses Parts (les «Parts de la Partie Initiatrice») selon cet Article 10.3, (y) le montant du Prix Offert par Actions, le montant du Prix Offert par PEC et le montant du Prix Offert par CPEC, et (z) le montant du Prix Offert par la Partie Initiatrice à la date de cette notification.

La Partie Réceptrice a la possibilité, pour une période de trente (30) jours à réception de la Notification d'Offre (la «Période d'Exercice du Récepteur»), de s'engager sans condition à acquérir les Parts de la Partie Initiatrice pour un paiement en numéraire égal au Prix Offert par la Partie Initiatrice (déterminé à la date de perfection de l'acquisition). La Partie Réceptrice a trente (30) jours suivant sa réception de la Notification d'Exercice du Récepteur pour parfaire l'acquisition des Parts de la Partie Initiatrice (la «Période d'Acquisition»).

Dans le cas où la Partie Réceptrice (i) ne délivre pas à la Partie Initiatrice la Notification d'Exercice du Récepteur, ou (ii) n'acquiert pas, après la délivrance de la Notification d'Exercice du Récepteur, les Parts de la Partie Initiatrice pendant la Période d'Acquisition, la Partie Réceptrice devra vendre ses Parts (les «Parts de la Partie Réceptrice») à la Partie Initiatrice au Prix Offert à la Partie Réceptrice (déterminé le dernier jour de la Période d'Exercice du Récepteur). Si la Partie Initiatrice n'achète alors pas les Parts de la Partie Réceptrice, la Partie Réceptrice aura la possibilité, pendant trente (30) jours, d'acquérir les Parts de la Partie Initiatrice par un paiement en nature égal à 90 % du Prix Offert par la Partie Initiatrice.

Sans préjudice de ce qui suit, suite à la vente par un Associé à une autre partie, autre qu'un Affilié de cet Associé, de tout ou partie de ses Parts (une «Vente d'Actions»), les Associés doivent diviser entre eux les produits (nets de tous coûts et dépenses, inclus les coûts de transaction, taxes et frais supportés par les Associés en lien avec ceci) de la Vente d'Actions (dont le montant, pour écarter tout doute, est déterminé après le paiement du principal et des intérêts de tout Prêt à Court Terme restant) de manière à atteindre le résultat économique qui aurait été atteint si, à la place d'une Vente d'Actions, avait eu lieu un Evènement de Sortie Finale à la date de la Vente d'Actions. Afin de déterminer ceci, les Associés doivent prendre en compte les montants distribués aux Associés avant la date de la Vente d'Actions. Jusqu'à ce que les produits nets d'une Vente d'Actions aient été distribués entre les Associés, toute portion de ces produits nets distribuée à un Associé est réputée être détenue par l'Associé en son nom propre et en celui de l'autre Associé, afin d'être distribuée selon cet Article 10.3. Pour écarter tout doute, pour déterminer le montant de toute Promotion à payer selon l'Article 10.3, les produits d'une vente selon cet Article 10.3 sont réputés être les produits qui auraient été reçus si chaque Associé avait vendu toutes ses Parts à un tiers en une seule transaction aux prix fixés dans la Notification d'Offre.

Aucun Associé n'est en droit d'initier un Mécanisme de Rachat pendant que l'autre Associé exerce ses droits selon les Articles 10.4, 10.5, 10.6 et 10.7.

Un Blocage sur Décision Majeure est réputé être survenu si (i) les Associés ont échoué à consentir unanimement à la Décision Majeure proposée de bonne foi, et (ii) si un tel refus sur une Décision Majeure n'est pas résolu par les Associés négociant de bonne foi pendant trente (30) jours à partir de la date d'échec à l'accord sur la Décision Majeure (ou toute extension de cette période consentie par écrit par les Associés).

Afin de donner effet à la vente des Parts de la Partie Initiatrice ou de la Partie Réceptrice, selon le cas, selon cet Article 10.3, chaque Associé doit donner pouvoir à l'autre pour exécuter et réaliser tout acte, opération ou affaire requis (mais non réalisé dans les temps par cet Associé) pour effectuer ce Transfert.

Dans le cas où un Mécanisme de Rachat est exercé, l'acheteur doit s'engager à ce que le vendeur soit libéré de toute garantie ou autre crédit en lien avec la Société procuré par ce vendeur à tout Prêteur.

### 10.4 Droit de première offre

Sauf les circonstances où LBREP exerce ses droits conformément à l'article 10.4, si à tout moment LBREP propose de transférer tout ou partie de ses Parts à une personne autre qu'à un Affilié, il notifie à CAST par écrit la vente proposée (la «Notification de Vente Proposée») au moins trente (30) jours avant la date de la vente proposée. La Notification de Vente Proposée doit faire mention, dans la mesure où cela ne serait pas précisé dans des documents annexés, (a) de l'identité de l'acheteur proposé si un acheteur a toutefois été identifié à ce moment (l'«Acheteur Proposé»), (b) du prix d'achat et des conditions de paiement, y compris de la date de vente proposée (la «Date de Vente Proposée»), et (c) de la part de Parts dont le transfert est envisagé au profit de l'Acheteur Proposé (les «Parts Proposées à la Vente»).

CAST est en droit, par notification écrite à LBREP dans les trente (30) jours suivant la réception de la Notification de Vente Proposée de s'engager sans condition à acheter les Parts Proposées à la Vente (et à compter de cet engagement inconditionnel, parfaire l'acquisition dans les trente (30) jours).

Si CAST ne délivre pas de notification, ou notifie à LBREP son intention de ne pas acheter les Parts Proposées à la Vente, LBREP peut proposer les Parts Proposées à la Vente à des tiers selon les termes et conditions fixés dans la Notification de Vente Proposée; excepté, toutefois, que le prix d'achat peut être ajusté à la hausse ou à la baisse jusqu'à

la perfection de la vente selon les mécanismes d'ajustement des prix usuels pour telle transaction, sans jamais toutefois être inférieur à 95% du prix indiqué dans la Notification de Vente Proposée. LBREP dispose d'un délai de cent quatre-vingts (180) jours suivant la Date de Vente Proposée (la «Période de Vente») pour parfaire la vente. Si LBREP ne vend pas les Parts Proposées à la Vente conformément aux dispositions de cet article 10.3 lors de la Période de Vente, LBREP doit émettre une autre Notification de Vente Proposée à CAST et suivre la procédure fixée à l'article 10.2 avant de reprendre ses efforts de vente.

#### 10.5 Cession forcée

Si LBREP souhaite accepter une Offre Valable, il peut délivrer sous quinze (15) jours une notification écrite à CAST (la «Notification de Cession Forcée») faisant état de son souhait d'accepter l'Offre Valable, et CAST est ensuite tenu d'accepter l'Offre Valable, appliquée à ses Parts et aux mêmes conditions que celles offertes par LBREP, y compris les stipulations relatives au prix de vente par part sociale. Ces stipulations et conditions doivent inclure, le cas échéant, les paiements de frais, impôts, commission et dépenses, les déclarations et garanties fournies à l'Offrant et les garanties d'indemnités données à l'Offrant et à toute personne faisant office de conseiller lors de la vente. La Notification de Cession Forcée doit mentionner les conditions de l'Offre Valable.

#### 10.6 Droit de cession conjointe

Sauf les cas où LBREP exerce ses droits conformément à cet Article 10.5, si à tout moment LBREP a délivré à CAST une Notification de Proposition de Vente indiquant un Transfert proposé de, individuellement ou collectivement avec des transactions passées, plus de 50% des Parts de LBREP à la date d'adoption de ces statuts (en une seule ou une série de transactions) ou, si plus de 50% des parts de LBREP ont déjà été transférées à la date d'adoption de ces statuts, de toute portion des Parts de LBREP, CAST peut, par notification écrite à LBREP dans les trente (30) jours suivant la réception de la Notification de Vente Proposée, demander à LBREP qu'une part proportionnelle des Parts de CAST soit transférée à l'acheteur concerné dans les mêmes termes et conditions que ceux proposés à LBREP. Par exemple, si LBREP transfère 25% de ses Parts à la date d'adoption de ces statuts, aucun droit de cession conjointe ne s'applique. Si LBREP transfère ensuite 26% de ses Parts à la date d'adoption de ces statuts, CAST est en droit de céder conjointement 51% de ses parts à la date d'adoption de ces statuts. Si LBREP transfère alors 20% supplémentaire de ses Parts à la date d'adoption de ces statuts, CAST est en droit de céder 20% supplémentaires de ses Parts. La délivrance de la notice susmentionnée constitue (i) une notification à LBREP, au sens de l'Article 10.4, que CAST ne souhaite pas acheter les Parts Proposées à la Vente, et (ii) un engagement de CAST à transférer une part proportionnelle de ses Parts à l'acheteur concerné selon les mêmes termes et conditions que ceux de LBREP. Afin de donner effet à tout engagement pris selon cet Article 10.6 de CAST à transférer tout ou partie de ses Parts à un tiers, CAST donne pouvoir à LBREP pour exécuter et réaliser tout acte, affaire, ou autre, requis (mais non réalisé dans les temps par CAST) pour effectuer ce Transfert. Afin d'écartier tout doute, les dispositions ci-dessus ne s'appliquent pas à un Transfert direct ou indirect de Parts à LBREP lui-même.

#### 10.7 Liquidation Obligatoire

A tout moment après la plus tardive des Date Effective Lion et Date Effective Goodwater, les Associés peuvent mutuellement s'accorder à requérir la liquidation de la Société. Pourvu que le Mécanisme de Rachat n'a pas été violé selon l'Article 10.3, chaque Associé peut individuellement requérir la liquidation de la Société par notification écrite à l'autre à tout moment après la date postérieure de six (6) mois à la survenance d'un Blocage sur Décision Majeure qui resterait non résolu. Aucun Associé n'est en droit d'exercer ses droits selon l'Article 10.7 au moment où l'autre Associé exerce ses droits conformément aux Articles 10.3, 10.4, 10.5 et 10.6. Au cas où un Associé choisit de demander la liquidation finale, l'autre Associé est en droit d'initier le Mécanisme de Rachat décrit à l'Article 10.3.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'un maximum de six (6) gérants répartis en deux (2) catégories de gérants. LBREP est en droit de proposer à la nomination au conseil de gérance jusqu'à quatre (4) personnes (qui, une fois nommées, sont les «Gérants LBREP»), et CAST est en droit, mais n'est pas obligé, de proposer à la nomination au conseil de gérance jusqu'à deux (2) personnes (qui, une fois nommées, sont les «Gérants CAST»), à condition toutefois que CAST cesse d'être en droit de nommer un gérant au conseil, et que tout Gérant CAST siégeant démissionne immédiatement du conseil, dès que le Pourcentage de Parts de Cast est de 2% ou moins. Le droit de LBREP de proposer à la nomination un Gérant LBREP peut être délégué à un Affilié de LBREP et ce droit est ici délégué à LBREP II EUROPE HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 106.232.

Chacun des Associés exerce ses droits de vote et ses pouvoirs de contrôle en lien avec la Société pour s'assurer que les personnes proposées à la nomination au conseil soient nommées pour servir comme Gérants.

Les Gérants LBREP et les Gérants CAST sont collectivement désignés les «Gérants».

Deux (2) des Gérants LBREP et un (1) des Gérants CAST, si tel est le cas, sont désignés «Gérants de Catégorie A», et les gérants restants sont désignés «Gérants de Catégorie B». Chaque Gérant de Catégorie B doit être résident Luxembourgeois.

Les membres du conseil sont nommés pour une durée illimitée mais les gérants sont révocables à tout moment, ad nutum, par une résolution des Associés prise conformément à l'Article 16 des statuts.

**Art. 13.** Dans les rapports avec les tiers, le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent Article soient respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Chacun des Gérants de Catégorie A et des Gérants de Catégorie B a un droit complet de vote au regard des affaires présentées au conseil et est traité comme un membre à part entière du conseil, pourvu, toutefois, que la Société soit valablement engagée à l'égard des tiers par la seule signature d'un gérant de Catégorie A ou par la signature jointe de deux Gérants de toute catégorie.

Le conseil de gérance aura le pouvoir de donner des procurations spéciales pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents ad hoc, choisis parmi ses membres ou non, Associés ou non.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

#### **Art. 14.**

14.1 Le conseil de gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le Président est empêché lors d'un conseil de gérance, sa place sera remplacée par une élection parmi les gérants présents lors de la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées et tenues dès que nécessaire mais en tous les cas au moins une fois tous les trois (3) mois. Les réunions du conseil peuvent aussi être appelées par le conseil ou par tout Associé à tout moment. Une notice écrite sera donnée au moins cinq (5) jours ouvrables avant la réunion aux Gérants, accompagnée par un ordre du jour écrit spécifiant l'objet de la réunion et tout document approprié, ou, à condition que tous les Gérants soient présents à l'assemblée ou aient expressément renoncé à cette notice, une notice plus courte peut être approuvée par les Gérants.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut donner procuration à un autre gérant pour le représenter à la réunion du conseil de gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants à la réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et avec au moins la présence ou la représentation d'un Gérant LBREP et d'un Gérant CAST.

Au cas où le conseil est dûment convoqué et que le quorum n'est pas atteint lors de la réunion dans l'heure suivant celle spécifiée dans la notice de cette réunion, l'assemblée sera ajournée pour une période qui ne peut être inférieure à dix (10) et ne peut être supérieure à (20) jours et le quorum pour l'assemblée suivante sera de deux (2) des Gérants présents en personne ou participant conformément à cet Article 14.

Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée avec la majorité des gérants présents ou représentés, avec au moins le consentement d'un Gérant LBREP et d'un Gérant CAST.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée.

Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés par tous les gérants.

14.2 Sans préjudice de disposition présentes contraires, à (i) la survenance d'un évènement constituant un Défaut d'Exécution par un Associé, et à (ii) l'expiration de la période de résolution définie dans ces statuts ou dans tout contrat écrit conclu entre les Associés sans que la résolution ait eu lieu, les droits d'approbation et de consentement accordés à cet Associé selon ces statuts ou tout contrat écrit conclu entre les Associés, seront suspendus et ne pourront être recouverts avant l'approbation écrite de l'Associé non défaillant. Le recours suivant est additionnel à tout autre recours qu'une Partie peut exercer contre la Partie Défaillante s'il est prévu ici ou par la loi. Sans préjudice de ce qui précède, les droits d'approbation et de consentement d'un Associé Défaillant ne sont pas suspendus si (i) l'Associé Défaillant a pris toutes mesures sous son contrôle raisonnablement nécessaires pour réparer ce Défaut d'Exécution durant la période de résolution, et (ii) si l'Associé Défaillant continue d'user de toutes les mesures raisonnables pour réparer ce défaut. Pour écarter tout doute, (i) la période de résolution applicable à un Défaut d'Exécution fondé sur un Changement de Contrôle de CAST est de quinze (15) jours, et (ii) la période de résolution applicable à un Défaut d'Exécution fondé sur un manquement à un Apport Additionnel Obligatoire en Capital est de trois (3) mois.

14.3 Un Gérant ne peut recevoir d'indemnité de la Société lié à son mandat ni tout autre montant en lien avec son mandat de Gérant, ni ne peut être en droit au remboursement de quelques dépenses ou autres sommes supportées par lui en lien avec l'accomplissement de ses fonctions de Gérant.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 16.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

En sus des dispositions prévues par la Loi, les affaires suivantes requièrent l'approbation unanime des Associés (la «Décision Majeure»):

1. tout changement à un acte constitutif, à la structure de la Société, à la gérance et à la politique de dividende de la Société ou d'une de ses filiales ou l'émission de Parts de la Société, de PECs;

2. l'introduction ou le réglément de tout litige, conflit ou arbitrage impliquant des montants de cinq cent mille Euro (€ 500.000,-) ou plus en une année pour la Société ou une de ses filiales;

3. le redressement ou la liquidation volontaire de la Société ou d'une de ses filiales;

4. sauf pour les transactions prévues par les Business Plans ou le Budget d'Opération Approuvé, tout emprunt supérieur à deux millions cinq cent mille Euro (€ 2.500.000,-) (autre qu'un Prêt d'Actionnaire comprenant des Appels à Apports Additionnels Obligatoires, des Prêts A Court Terme ou des Prêts sur Capital Appelé) ou tout paiement ou refinancement de dette supérieure à deux millions cinq cent mille Euro (€ 2.500.000,-) de la Société ou d'une de ses filiales;

5. l'approbation des Business Plans et des amendements y afférents ainsi que la vente de propriétés ou de parts dans les filiales autres que les transactions prévues par les Business Plans ou le Budget d'Opération Approuvé;

6. l'approbation du Budget Annuel Proposé et du Budget d'Opération Approuvé et les amendements y afférents;

7. sauf pour les transactions prévues dans tout contrat écrit conclu entre les Associés ou dans les Business Plans ou dans le Budget d'Opération Approuvé, toute transaction exécutée par la Société ou une de ses filiales qui est (i) au-delà du cours ordinaire des affaires, (ii) sur des termes de concurrence non égale, ou (iii) qui n'est pas à la valeur du marché;

8. sauf pour les transactions prévues dans les Business Plans ou dans le Budget d'Opération Approuvé, toute conclusion ou amendement d'une acquisition ou d'un investissement, que ce soit par achat de biens, parts, fusion, fusion absorption ou autre, incluant l'acquisition d'une propriété en sus de biens immobiliers et commerciaux;

9. l'engagement par la Société ou ses filiales dans toute affaire autre qu'une affaire décrite dans les statuts respectifs des sociétés;

10. sauf pour les transactions prévues dans les Business Plans ou dans le Budget d'Opération Approuvé, toute transaction entre la Société et une de ses filiales et un Associé ou un Affilié de l'Associé.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 18.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis, et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

**Art. 19.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Sans préjudice de ce qui précède, le conseil de gérance peut décider de payer aux Associés des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que (i) les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire et que (ii) toute distribution de sommes qui ne correspond pas effectivement à des profits soit remboursé par les Associés.

**Art. 20.** La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée des Associés prise conformément à l'article 16 des Statuts.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 21.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf mille cinq cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Fraisse, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, Relation: LAC/2007/4977. — Reçu 4.235 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007094337/211/853.

(070106081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

**Luxembourg Boating International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 42.170.

—

*Extrait des résolutions de l'associée unique prises le 1<sup>er</sup> juin 2007*

L'Associée unique de la société a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Madame Bénédicte Legros demeurant à B-1620 Drogenbos, 38, rue de l'Eglise, de ses fonctions de gérante administrative et technique avec effet en date du 31 mai 2007.

- nomination de Monsieur Nico Hansen, né le 31 mars 1969 à Differdange, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, aux fonctions de gérant administratif avec effet immédiat pour une durée indéterminée

- nomination de Monsieur Nicolas Adone, né le 8 mai 1975 à Differdange, demeurant à L-4754 Pétange, 30, rue de la Liberté, aux fonctions de gérant technique avec effet immédiat pour une durée indéterminée

Luxembourg, le 2 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007094584/1218/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, réf. LSO-CH00696. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070105242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

**Printronix Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 908.960,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 65.464.

—

In the year two thousand and six, on the nineteenth of May.

Before Us, Maître Elvinger, Notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PRINTRONIX LUXEMBOURG (INTERNATIONAL) S.à r.l., a private limited company existing and incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, duly registered under the number B115.354;

here represented by Mr Régis Galiotto, employee, with professional address at 15, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 18th May 2006.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned Notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned Notary to enact the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of PRINTRONIX LUXEMBOURG S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, number 65.464, incorporated pursuant to a deed of the undersigned Notary, dated July 7th, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of October 5th, 1998, number 718 page 34432, and which articles of association have been amended by a deed of the undersigned Notary, dated March 26th, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of June 11th, 1999, number 439, page 21030, by a deed of the undersigned Notary, dated August 23rd, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of November 25th, 1999, number 891, page 42739 and by a deed of the undersigned Notary, dated March 3rd, 2006, not yet published (hereafter referred to as the «Company»).

II. The appearing party became sole shareholder of the Company further to (i) a first shares sale and purchase agreement executed on March 27th, 2006, (ii) a second shares sale and purchase agreement executed on March 29th, 2006 and (iii) a contribution agreement dated March 30th, 2006, all entered into with the former sole shareholder of the Company, namely PRINTRONIX INC, a company existing and incorporated under the laws of the State of Delaware, USA, with registered office at 229 South State Sreet, Dover, County of Kent, Delaware, USA, listed on the NASDAQ Stock market under the code PTNX, duly registered under the number 742578107.

III. The sole shareholder has taken the following resolutions:

#### *Sole resolution*

The sole shareholder decides to restate Article 5 of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

« **Art 5.** The share capital is set at nine hundred eight thousand nine hundred sixty US Dollars (USD 908,960.-) divided into twenty-two thousand seven hundred twenty-four (22,724) shares of forty US Dollars (USD 40.-) each.»

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (€ 1,200.-).

The undersigned Notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, he signed together with the Notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le dix-neuf mai.

Par devant Maître Elvinger, Notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

PRINTRONIX LUXEMBOURG (INTERNATIONAL) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, dûment enregistrée sous le numéro B115.354

Ici représentée par Monsieur Régis Galiotto, employé, avec adresse professionnelle au 15, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 18 mai 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le Notaire instrumentaire, attachée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le Notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de PRINTRONIX LUXEMBOURG S.à.r.l., ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, et enregistrée à la section B du Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro 65.464. constituée selon acte reçu par le Notaire instrumentaire en date du 7 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 5 octobre 1998, numéro 718, page 34432, et dont les statuts ont été modifiés par acte reçu par le Notaire instrumentaire en date du 26 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 11 juin 1999, numéro 439, page 21030 puis par acte reçu par le Notaire instrumentaire en date du 23 août 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 25 novembre 1999, numéro 891, page 42739, et par acte reçu par le Notaire instrumentaire en date du 3 mars 2006, non encore publié (ci-après la «Société»)

II. La partie comparante est l'associé unique de la Société suite à (i) un premier contrat de cession de parts sociales signé le 27 mars 2006, (ii) un second contrat de cession de parts sociales signé le 29 mars 2006 et (iii) un contrat d'apport

en date du 30 mars 2006, tous conclus avec le précédent associé unique de la Société, nommément PRINTRONIX INC, une société créée et existante sous les lois de l'état du Delaware, États-Unis, avec un siège social au 229 South State Street, Dover, County of Kent, Delaware, États-Unis, coté sur le NASDAQ Stock market sous le code PTNX et dûment enregistré sous le matricule 742578107.

III. L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

*Résolution unique*

L'associé unique décide de refondre l'article 5 des statuts de la Société, qui aura le contenu suivant:

« **Art 5.** Le capital social est fixé à neuf cent huit mille neuf cent soixante US dollars (USD 908.960,-) représenté par vingt-deux mille sept cent vingt-quatre (22.724) parts sociales de quarante US dollars (USD 40,-) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués à environ mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, vol. 28CS, fol. 61, case 3. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 13 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007094343/211/98.

(070105327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

**MultiConcept Fund Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 98.834.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2007 et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2008, le Conseil d'Administration se compose dès à présent comme suit:

Lawrence Haber, Zurich, Président, Paradeplatz 8, CH-8070 Zurich

Raymond Melchers, Luxembourg, Vice-président

Luca Diener, Zurich, Membre

*Réviseur d'entreprises:*

KPMG AUDIT, Luxembourg a été réélu comme réviseur d'entreprises jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

J. Siebenaller / D. Breger

Référence de publication: 2007094579/736/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01761. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070105488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

**Mereso, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 72, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 43.829.

L'an deux mille sept, le quatorze juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Antonio De Jesus Lopes, agent immobilier, demeurant à Bertrange.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1.- Qu'il est le seul associé de la société à responsabilité limitée MERESO, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant alors de résidence à Mersch en date du 23 avril 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 348 du 31 juillet 1993. Les statuts furent modifiés pour la dernière fois suivant acte d'assemblée générale des associés sous seing privé contenant conversion du capital social en euro, en date du 22 mars 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 223 du 8 février 2002.

2.- Cession de parts:

Monsieur Antonio De Jesus Lopes, prénommé, déclare par les présentes céder et transporter avec toutes les garanties de fait et de droit, avec effet à la date de ce jour, à la société BATIROYAL S.à r.l., ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 72, avenue Victor Hugo, ici valablement représenté par son gérant unique Monsieur Antonio De Jesus Lopes, prénommé, ici présent et ce acceptant, cinq cents (500) parts sociales de la société MERESO.

La cession de parts a lieu au prix de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), montant que le cédant déclare avoir reçu avant la signature des présentes en dehors de la présence du notaire instrumentant, ce dont il est confirmé bonne et valable quittance.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Le cessionnaire est propriétaire des parts cédées à partir de ce jour et il aura droit aux bénéfices éventuels y afférents à compter de ce jour.

En conséquence, le cédant met et subroge le cessionnaire dans tous ses droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées.

Ensuite, l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique déclare donner son accord à la cession de parts ci-avant documentée, dûment acceptée par la société.

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Toutes les parts sont détenues par la société BATIROYAL S.à r.l., ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 72, avenue Victor Hugo.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ huit cents euros (800,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. De Jesus Lopes, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, LAC/2007/13417. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007095675/220/48.

(070105093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

---

**SRR Properties (Lux) 2 S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 128.425.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007094540/242/12.

(070106029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

---



**SRR Properties (Lux) 1 S. à r. l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 128.403.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007094538/242/13.

(070106022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

**Tilou Participation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 102.993.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 8 juin 2007*

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- Madame Maryline Thu-Mai Ho, employée privée, avec adresse professionnelle au 6, Cours des Bastions, 1205 Genève, Suisse, administrateur de classe A;

- Monsieur Yann Frédéric Bilquez, employé privé, avec adresse professionnelle au 6, Cours des Bastions, 1205 Genève, Suisse, administrateur de classe A;

- DOMELS S. à r. l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social aux 8-10, rue Mathias Hardt, 1717 Luxembourg, administrateur de classe B;

et du Commissaire:

THEMIS AUDIT LIMITED, établie et ayant son siège social à Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite auprès du Registrar of International Business Companies des Iles Vierges Britanniques, sous le 300728

jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2007.

MERCURIA SERVICES

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2007094591/1005/26.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10615. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

**BvD-it Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 109.852.

Lors de l'Assemblée Générale du 9 février 2007, l'associé unique pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Serge Bertoldo, avec adresse au 20, rue du Vivier, B-5070 Sart-Eustache, Belgique, de son mandat de gérant.

- Nomination de la société APC-CONSEIL S p r l, avec siège social au 20, rue du Vivier, B-5070 Sart-Eustache, Belgique, en tant que gérant pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007094590/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11302. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

---

**Rock Ridge RE 9, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 125.918.

—  
*Extrait de la résolution de l'Associé unique de la Société prise en date du 5 juillet 2007*

En date du 5 juillet 2007, l'Associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société vers l'adresse suivante: 22, Grand-rue L-1660 Luxembourg, avec effet au 4 juillet 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

ROCK RIDGE RE 9

Signature

Référence de publication: 2007094605/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01755. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

---

**Gotam Fund Management Company (Lux) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76-78, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 48.188.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des actionnaires en date du 28 juillet 2006 a pris les décisions suivantes:

*Administrateurs reconduits:*

Sergi Antonio

Alexander Stuart

Lawrence Doyle

Broggi Carlo

Zanchi Valério

Elvinger Jacques

Reconduction pour une période indéfinie, du mandat de Réviseur d'entreprise à:

PricewaterhouseCoopers Sàrl., Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

BANQUE DU GOTHARD (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007094603/1194/24.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007, réf. LSO-CH00406. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

---

**Rock Ridge RE 10, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 126.091.

—  
*Extrait de la résolution de l'Associé unique de la Société prise en date du 5 juillet 2007*

En date du 5 juillet 2007, l'Associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société vers l'adresse suivante: 22, Grand-rue L-1660 Luxembourg, avec effet au 4 juillet 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

ROCK RIDGE RE 10

Signature

Référence de publication: 2007094606/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01758. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

---

**SRR Properties (Lux) 3 S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 128.426.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007094537/242/13.

(070106017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

---

**ROYAL REAL ESTATE International, Société Anonyme.**

Siège social: L-1230 Luxembourg, 5, rue Jean Bertels.

R.C.S. Luxembourg B 90.992.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 août 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

M. Goeres

Déléguée par le Notaire J. Seckler

Référence de publication: 2007094566/231/14.

(070105669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

---

**Vulgaris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.816.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 août 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

M. Goeres

Déléguée par le Notaire J. Seckler

Référence de publication: 2007094564/231/14.

(070106089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

---

**Ikano Finance (Russia) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.

R.C.S. Luxembourg B 106.009.

—  
*Extrait - Procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société qui a été tenue en date du 14 mars 2007 que les décisions suivantes ont été prises:

1. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires accepte la démission en tant qu'Administrateur «A» de Monsieur Michael Madden avec effet le 14 mars 2007.

2. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer en tant qu'Administrateur «A», Monsieur Wolfgang Heinrich domicilié au: 14, Kozhevnicheskaya str., Moscou, 115114 Russie avec effet le 14 mars 2007.

Pour avis sincère et conforme

Pour IKANO FINANCE (RUSSIA) S.A.

B. Lund

Référence de publication: 2007094597/3616/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, réf. LSO-CH00575. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

---

**Crédit Suisse Prime Select Trust Advisory Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 69.029.

—  
Suite à l'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2007 et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2008, le Conseil d'Administration se compose dès à présent comme suit:

Lawrence Haber, Zurich, Président, Parade Platz8, SH-8070 Zurich

Raymond Melchers, Luxembourg, Vice-président,

Luca Diener, Zurich, Membre du Conseil d'Administration

Donald B. Rice Luxembourg, Membre du Conseil d'Administration

Germain Trichies Luxembourg, Membre du Conseil d'Administration

*Réviseur d'entreprises:*

KPMG AUDIT, Luxembourg a été réélue comme réviseur d'entreprises jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

J. Siebenaller / D. Breger

Référence de publication: 2007094575/736/23.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01781. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

---

**Loparco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 128.075.

En date du 3 avril 2007, Monsieur Guy Hornick, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg a été nommé administrateur de catégorie B et président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007094593/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06779. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

**Compagnie des Mines et Métaux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.

R.C.S. Luxembourg B 6.970.

*Extrait - Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui a été tenue en date du 5 juin 2007 que les décisions suivantes ont été prises:

1) L'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires accepte la démission de Monsieur Christian Røjkjær, comme administrateur et administrateur-délégué avec effet le 5 juin 2007.

2) L'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires décide de nommer Monsieur Marcus Sullman, domicilié au: 1, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg, comme administrateur et administrateur-délégué avec effet le 5 juin 2007.

3) L'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2007:

Mats Håkansson

Marc Stoffels

Luxembourg, le 5 juin 2007.

Pour avis sincère et conforme

Pour COMPAGNIE DES MINES ET METAUX S.A.

M. Håkansson

Référence de publication: 2007094598/3616/25.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01746. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

**Ikano Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.

R.C.S. Luxembourg B 65.555.

*Extrait - Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la société, qui a été tenue en date du 18 juin 2007, que les décisions suivantes ont été prises:

1) L'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires a décidé de renouveler le mandat des Administrateurs suivants jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de l'exercice social 2007:

Mats Håkansson

Birger Lund

Alan Ridgway

Henrik Jensen (administrateur délégué)

Luxembourg, le 18 juin 2007.

Pour avis sincère et conforme  
Pour IKANO CAPITAL S.A.  
H. Jensen

Référence de publication: 2007094599/3616/22.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01757. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

---

**Camtech S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 75.521.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 27 juillet 2007*

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Sandro Camilleri, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle 8, via Marconi à I-20020 Arese, de LUX BUSINESS MANAGEMENT Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Monsieur Sébastien Schaack, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2007094600/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007, réf. LSO-CH00444. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

---

**Printronix Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 65.464.

—  
Les statuts coordonnés suivant l'acte n<sup>o</sup> 42775 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger  
Notaire

Référence de publication: 2007094534/211/11.

(070105328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

---

**European Hotels and Leisure Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 113.810.

—  
Il résulte des décisions de l'Associé Unique prises au siège social de la société en date du 6 juin 2007, que les décisions suivantes ont été prises:

1. Le siège de la société est transféré du 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 9, rue Sainte-Zithe, L-2763 Luxembourg, avec effet au 6 juin 2007.

2. Démission du Gérant unique de la société avec effet au 6 juin 2007:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. avec siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

3. Election du nouveau Gérant pour une durée indéterminée avec effet au 6 juin 2007:

ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l, avec siège social au 9, rue Sainte-Zithe, L-2763 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg, B 103.336.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*EUROPEAN HOTELS AND LEISURE S.à r.l.*

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007094609/683/24.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07141. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

**Winch Venture S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 83.615.

—  
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 10 juillet 2007

L'Assemblée Générale décide:

1. de prendre acte de la démission des sociétés KRYPTON DISTRIBUTION CORPORATION et FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING SAH et de Maître Alain Lorang de leur fonction d'administrateurs,

2. de nommer comme nouveaux administrateurs Messieurs Dominique Léonard et Didier Schönberger et Madame Natacha Steuermann demeurant professionnellement au 10, rue Pierre d'Aspelt à L-1142 Luxembourg pour un terme expirant à l'issue l'Assemblée Générale Annuelle de 2009,

3. de transférer le siège social de la société du 6, rue de Bragance à Luxembourg au 11B, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg.

Pour extrait certifié conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007094608/322/22.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01249. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

**Trief Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 2, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 50.162.

—  
Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 4 mai 2007, le siège social de la société a été transféré du 50, rue de Beggen, L-1050 Luxembourg, au 2, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg. Par cette même assemblée le mandat du Commissaire de surveillance PricewaterhouseCoopers S.à r.l. a été renouvelé pour la durée de 3 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Luxembourg, le 20 juillet 2007.

TRIEF CORPORATION S.A., société anonyme

J.-M. Janodet

Président

Référence de publication: 2007094610/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11443. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

**Boucherie-Salaisons Marco Meyers, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4940 Bascharage, Zone Industrielle, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 47.326.

—  
Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 1<sup>er</sup> juillet 2007

En ce jour, 1<sup>er</sup> juillet 2007, l'assemblée générale des actionnaires de la société à responsabilité limitée BOUCHERIE-SALAISSONS MARCO MEYER, constitué suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, le

1<sup>er</sup> avril 1994, publiée au Mémorial C N ° 306 page 14652 de l'année 1994, immatriculé au registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B N ° 47326 s'est tenue en son siège social à Bascharage, Zone industrielle / route de Luxembourg.

La séance est ouverte à 18.00 heures.

1. La constitution du bureau.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marco Meyer, demeurant à L-8560 Roodt/Ell -75, rue Principale.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Paulette Hopp, comptable, demeurant à L-4953 Bascharage - 2, rue des Lilas.

L'assemblée nomme comme scrutateur, Monsieur Luc Meyer demeurant à L-8086 Bertrange - 15, Cité am Wenkel.

2. Constitution de l'assemblée.

Les actionnaires suivant sont personnellement présents:

- Monsieur Marco Meyer, représentant 64 actions de la société,
- Madame Monique Meyer, représentant 61 actions de la société.

L'intégralité des 125 parts social représentant la totalité du capital social de la société étant représentée à la présente assemblée générale, celle-ci est valablement constituée et il peut être valablement délibéré sur l'ordre du jour dont les associés ont été avertis par avance.

3. Exposé du Président.

Monsieur le Président expose que la présente assemblée a pour

*Ordre du jour:*

1. Démission des fonctions de gérant technique de Monsieur Marco Meyer, demeurant à L-8560 Roodt/Ell -75, rue Principale, pour raison de départ en retraite.

2. Nomination du nouveau gérant technique en personne de M. Luc Meyer, demeurant à L-8086 Bertrange - 15, Cité am Wenkel, pour une durée indéterminée.

4. Délibérations

Après délibérations, il est constaté que les actionnaires présents ont voté à l'unanimité pour les résolutions suivantes:

1. Acceptation de la démission des fonctions de gérant technique de la part de Monsieur Marco Meyer, demeurant à L-8560 Roodt/Ell - 75, rue Principale avec effet à partir de la fin de la présente assemblée.

2. M. Luc Meyer est nommé dans les fonctions de gérant technique dans la société BOUCHERIE SALAISONS MARCO MEYER S.à.r.l. avec effet à partir de la fin de la présente assemblée pour une durée indéterminée.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune partie n'ayant plus de remarque à faire, la séance est levée à 18.30 heures.

Bascharage, le 1<sup>er</sup> juillet 2007.

L. Meyer / P. Hopp / M. Meyer / M. Robinet

*Scrutateur / Secrétaire*

Référence de publication: 2007094495/7969/45.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10627. - Reçu 91 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070105782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

**LaSalle UK Ventures, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.220.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 juillet 2007.

J.-J. Wagner

*Notaire*

Référence de publication: 2007094572/239/12.

(070106013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

**LaSalle UK Ventures Property 4, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 126.342.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 juillet 2007.

J.-J. Wagner  
Notaire

Référence de publication: 2007094573/239/12.

(070106010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

**Credit Suisse Money Market Fund Management Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 36.832.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2007 et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2008, le Conseil d'Administration se compose dès à présent comme suit:

Lawrence Haber, Zurich, Président, Parade Platz 8, CH-8070 Zurich

Raymond Melchers, Luxembourg, Vice-président

Luca Diener, Zurich, Membre

*Réviseur d'entreprises:*

KPMG AUDIT, Luxembourg a été réélue comme réviseur d'entreprises jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

J. Siebenaller / D. Breger

Référence de publication: 2007094574/736/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01758. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

**Carruzzi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.244.

L'an deux mille sept, le treize juillet.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

La société ALPHASTAR CORPORATION, ayant son siège social à la Suite 802, St James Court, St Denis Street, port Louis (République de Maurice), une société soumise à la législation de la République de Maurice,

agissant en sa qualité d'associée unique de la société CARRUZZI S.A. ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté, immatriculée au registre du commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.244, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, du 18 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, le 9 février 2006 sous le numéro 294.

ici représentée par Monsieur Vincent La Mendola, prénommé, en vertu d'une procuration générale du 26 mars 2005.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée en copie au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle partie, représentée comme décrit ci avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes en relation avec l'ordre du jour suivant:

- 1 - Constatation que la société ALPHASTAR CORPORATION est devenu l'associée unique de CARRUZZI S.A.
- 2.- Modification de l'article 5, paragraphe 1<sup>er</sup> des statuts de la Société afin de l'adapter à l'actionnariat unique;
- 3.- Démission/décharge des mandats d'administrateurs de Monsieur Richard Turner et de Monsieur Abdelmajid Bar-koukou;

L'Associée Unique, tel que représentée comme indiqué ci-avant, a demandé au notaire d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associée Unique constate qu'elle est devenu l'unique associée de la société CARRUZZI S.A.

*Deuxième résolution*

L'Associée Unique décide de modifier l'article 5, paragraphe 1<sup>er</sup> afin de l'adapter à l'actionnariat unique. Cet article, en son paragraphe 1<sup>er</sup> sera désormais lu comme suit:

« **Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.»

*Deuxième résolution*

L'Associée unique décide d'accepter les démissions de Messieurs Richard Turner et Abdelmajid Barkoukou de leur mandat d'administrateur et décide de leur donner pleine et entière décharge pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Dont acte, fait et dressé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation de tout ce qui précède, donnée au représentant de la comparante en langue de lui connue, ledit représentant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, a signé le présent procès-verbal avec Nous Notaire.

Signé: V. La Mendola, M. Lecuit.

Enregistré à Mersch, le 18 juillet 2007. MER/2007/ 952. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): E. Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 juillet 2007.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2007094396/243/49.

(070105915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

---

**Deka-Bildinx S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 81.439.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 2 août 2007.

Pour DEKA-BILDINX s.à r.l.

J. Reuter

Référence de publication: 2007095334/517/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11054. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2007.

---

**Staco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant.

R.C.S. Luxembourg B 34.380.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007095386/1330/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05753. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

---

**CARRELAGES WILLY PUTZ, Schieren S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9122 Schieren, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 96.322.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 juillet 2007*

Lors de l'assemblée générale du 12 juillet 2007, les actionnaires ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

L'assemblée décide de nommer 2<sup>e</sup> administrateur-délégué Monsieur Henri Wurth demeurant à L-7451 Lintgen 24, rue Knepel. Chacun des deux administrateurs-délégués peut engager la société par sa seule signature.

Mersch, le 12 juillet 2007.

Pour *CARRELAGES WILLY PUTZ, SCHIEREN S.A.*

AREND & PARTNERS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007095377/568/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08176. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

---

**Sanitaires Willy Putz, Schieren S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9122 Schieren, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 99.343.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 juillet 2007*

Lors de l'assemblée générale du 12 juillet 2007, les actionnaires ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

L'assemblée décide de nommer 2<sup>e</sup> administrateur-délégué Monsieur Henri Wurth demeurant à L-7451 Lintgen 24, rue Knepel. Chacun des deux administrateurs-délégués peut engager la société par sa seule signature.

Mersch, le 12 juillet 2007.

Pour *SANITAIRES WILLY PUTZ, SCHIEREN S.A.*

AREND & PARTNERS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007095373/568/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08179. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

---

**BM Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4487 Belvaux, 198, rue de Soleuvre.

R.C.S. Luxembourg B 62.317.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 août 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007095382/3511/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01368. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

---

**Sequoia Lake Investment, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 188, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 90.374.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2007095387/7280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00761. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

---

**Staco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant.

R.C.S. Luxembourg B 34.380.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007095384/1330/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05749. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2007.

---

**Janus Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 67.321.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire tenue en date du 11 mai 2007 que:

Les mandats des administrateurs Messieurs John Weber, demeurant professionnellement au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Guy Lanners, demeurant professionnellement au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg et Peter Edmund Milner, demeurant au 33/35 Pier Road, St Helier JE4 8QP Jersey, sont reconduits pour une période de six ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale de 2013.

Le mandat du commissaire aux comptes, la société FIDU-CONCEPT Sarl, avec siège social au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, est reconduit pour une période de six ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale de 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007095311/3560/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02481. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2007.

---

**Société Nationale des Habitations à Bon Marché, Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 108, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 40.971.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée générale annuelle des Actionnaires du 11 juin 2007*

L'assemblée générale annuelle des actionnaires a procédé, à l'unanimité, à la nomination suivante:

7. Désignation d'un réviseur de comptes

L'Assemblée générale confie les travaux de révision comptable pour les exercices 2007, 2008 et 2009 à la FIDUCIAIRE MARC MULLER.

De tout quoi il a été dressé le présent procès-verbal lequel a été signé par le président, le secrétaire, les scrutateurs et les représentants des actionnaires qui en ont fait la demande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007095309/2471/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06412. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2007.

---

**Real Estate Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 29.211.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 12 juillet 2005 au siège social*

Il a été décidé ce qui suit:

1. L'Assemblée décide de reconduire les mandats d'administrateurs de Messieurs Didier Schönberger et Serge Tabery et de Madame Véronique Wauthier pour une période de 1 an.

Les mandats des administrateurs viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2006.

L'Assemblée décide de reconduire le mandat du Commissaire aux Comptes GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A. pour une période de 1 an.

Le mandat du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2006.

2. Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit:

Messieurs Didier Schönberger et Serge Tabery et Madame Véronique Wauthier.

Le Commissaire aux Comptes est GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A.

Pour extrait certifié conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007095305/322/23.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11075. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070103051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2007.

---

**JT International Luxembourg S.A., Société Anonyme,**

**(anc. JT International Luxembourg S.à r.l.).**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 58.197.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 27 juillet 2007*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 27 juillet 2007 que:

l'assemblée a décidé de reconduire les mandats des administrateurs suivants:

- Mr. Jean-François Leroux, demeurant 11, rue Ami-Lullin, CH-1207 Genève (Switzerland),

- Mr. Stephan Schlaefereit, demeurant 43, route de Soral, CH-1232 Cofignon (Switzerland),

- Mrs. Isabelle Campani, demeurant 6, rue Jean Simonet, CH-1219 Châtelaine (Switzerland)

et du Réviseur d'Entreprises, DELOITTE S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007095674/1005/22.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10611. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2007.

---

**C.C.L. S.A., Costa Constructions Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1512 Luxembourg, 25, rue Federspiel.

R.C.S. Luxembourg B 42.627.

L'an deux mille sept, le 16 mars,

Ont comparu:

- 1 - Monsieur Alain Costa, administrateur de société, demeurant F - 57940 - Metzervisse 25, rue Jean Moulin à
- 2 - Monsieur Muller Alain, administrateur de société, demeurant à F 57290 - Fameck - 30, rue de la Fensch
- 3 - Monsieur Costa Patrick, administrateur de société, demeurant à F-57940 - Metzervisse 12, rue Nationale

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Siège social:

Le siège social de la société est transféré de L-1631 - Luxembourg 17, rue Glesener à L-1512 - Luxembourg, 25, rue Federspiel.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, par nom, prénom usuel et demeure, ils ont tous signé la présente.

A. Costa / P. Costa / A. Muller.

Référence de publication: 2007095667/6825/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06721. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

**Schortgen Reliures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 121, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 94.350.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

Référence de publication: 2007095666/596/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09541. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

**Schortgen Galerie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 21, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 94.491.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

Référence de publication: 2007095664/596/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11630. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

**Strasbourg-Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5850 Howald, 1, rue Sangenberg.

R.C.S. Luxembourg B 100.980.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

Référence de publication: 2007095663/596/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11634. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

---

**Décolampe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 11, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 81.817.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

Référence de publication: 2007095661/596/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11639. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

---

**Mandataria Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 56.810.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2007.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007096627/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG10888. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

---

**De Auditu S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 90.388.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 6 mars 2007*

*Première résolution*

Elle prend acte de la démission de Béatrice Eyer, chargée d'affaires, née à Châteauroux (France), le 29 janvier 1964, demeurant à F-57330 Entringe, 35, rue de la Chapelle de sa fonction d'administrateur.

*Deuxième résolution*

Elle nomme aux fonctions d'administrateur Robert Brischetto, ingénieur, né à Villerupt (France), le 6 juin 1966, demeurant à F-54190 Villerupt, 27A, Cité des Sapins.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2012.

*Troisième résolution*

Elle prend acte de la démission de FIDU-CONCEPT S.à r.l. avec siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse de ses fonctions de commissaire aux comptes.

*Quatrième résolution*

Elle nomme aux fonctions de commissaire aux comptes: Béatrice Eyer, chargée d'affaires, née à Châteauroux (France), le 29 janvier 1964, demeurant à F-57330 Entringe, 35, rue de la Chapelle.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2012.

Signature.

Référence de publication: 2007096624/8016/27.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02762. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

---

**Maury Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 96.971.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 11 juillet 2007 que:

suite à la démission du commissaire aux comptes EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A. avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2007, a été nommée en remplacement avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2007 la société à responsabilité limitée FIDU-CONCEPT S.à r.l., sise à L-2132 Luxembourg 36, avenue Marie-Thérèse, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38.136.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007096625/1268/18.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11602. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

---

**Globaltrade S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 92.289.

Le bilan, le compte de résultats et l'annexe au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2007096600/792/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01947. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

---

**John Zink International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3401 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 17.652.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 25 juin 2007*

L'assemblée générale décide d'élire M. Manuel Martinez, M. Douglas W. Harckham, et M. Stephen E. Pirnat en tant que membres du Conseil de Gérance dont le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007.

L'assemblée générale décide de déléguer la gestion journalière de la société à Monsieur Manuel Martinez.



L'assemblée générale décide de mandater la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A. comme réviseur d'entreprise.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour JOHN ZINK INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.à r.l.*

M. Martinez

Gérant

Référence de publication: 2007096601/4147/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02620. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

---

**Société du Vieux Moulin de Bourscheid s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9164 Bourscheid, Bourscheid-Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 103.137.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

Référence de publication: 2007096602/596/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09522. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

---

**Strapég S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 66.846.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juillet 2007 a pris note de la démission de Madame Myriam Spiroux-Jacoby de ses fonctions de Commissaire aux Comptes en date du jour et a nommé en remplacement:

- Monsieur Aloyse Scherer, expert-comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Avec effet au 26 juillet 2007, le siège social de la société est transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

*Pour STRAPEG S.A.*

RSM HENRI GRISIUS & ASSOCIES S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007096617/833/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01874. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

---

**New Mex Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 60.469.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 13 mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

- GORDALE MARKETING LIMITED, 4, Andrea Zakou, Egkomi, P.C. 2404, Nicosia, Cyprus,

aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 13 mars 2007.  
Pour NEW MEX INVESTMENT S.A.  
Signature

Référence de publication: 2007096630/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007, réf. LSO-CH00098. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

**Techno Industrieholding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 53.094.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2007.  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Signature

Référence de publication: 2007096626/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG10889. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

**BlackRock Global Real Estate Opportunity Fund (Luxembourg) B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 130.326.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the tenth of July.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BLACKROCK GLOBAL REAL ESTATE OPPORTUNITY FUNDE, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, United State of America,

here represented by Ms Nadia Weyrich, employee, residing in Arlon, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on July 10, 2007.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his here above stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as

the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of BlackRock GLOBAL REAL ESTATE OPPORTUNITY FUND (LUXEMBOURG) B S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Senningerberg (municipality of Niederanven), Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

### B. Share Capital - Shares

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

### C. Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

**Art. 12.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram,

telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 15.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 16.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners**

**Art. 17.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual Accounts - Distribution of profits**

**Art. 20.** The Company's year commences on January 1st, and ends on December 31st of the same year.

**Art. 21.** Each year on December 31st, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 22.** Five per cent (5 %) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 24.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

*Subscription and payment*

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by BLACKROCK GLOBAL REAL ESTATE OPPORTUNITY FUND E, L.P., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

*Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2007.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

*Resolutions of the sole partner*

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following person are appointed managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Steven Gary Meise, born on January 2, 1967 in Dallas, Texas, USA, residing at BlackRock, INC., 300 Campus Drive, Florham Park, NJ 07932;

- Mr Geoffrey Radcliffe, Chartered Accountant, born on 8th October 1958 in Douglas, Isle of Man, British Isles, residing at 36, rue de l'Indépendance, Strassen, L-8021 Luxembourg;

- Mr Roger Flather, Real Estate Portfolio Manager, born on November 29, 1959 in Boston, Massachusetts, U.S.A., residing professionally at 300, Campus Drive, 3rd Floor, Florham Park, NJ 07932, U.S.A; and

- Mr Bill Finelli, accountant, born on 4 August 1957 at Kearney New Jersey USA, residing professionally at 300, Campus Drive, 3rd Floor, Florham Park, NJ 07932, U.S.A.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Belvaux, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le dix juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BLACKROCK GLOBAL REAL ESTATE OPPORTUNITY FUND E, L.P., un partnership régit par les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, USA

ici représentée par Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 10 juillet 2007.

La procuration, signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de BlackRock GLOBAL REAL ESTATE OPPORTUNITY FUND (LUXEMBOURG) B S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social de la Société est établi à Senningerberg (municipalité de Niederanven), Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

## B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représentée par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

## C. Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

**Art. 12.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de

gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 15.** Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 16.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 19.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 20.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 21.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

## F. Dissolution - Liquidation

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### *Souscription et libération*

BLACKROCK GLOBAL REAL ESTATE OPPORTUNITY FUND E, L.P., prénommée, a souscrit les douze mille cinq cent (12.500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui est mis à charge en raison de sa constitution est évalué environ à mille sept cents euros.

### *Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Steven Gary Meise, né le 2 janvier 1967 à Dallas, Texas, USA, demeurant au BlackRock, INC., 300 Campus Drive, Florham Park, NJ 07932;

- Monsieur Geoffrey Radcliffe, expert-comptable, né le 8 octobre 1958 à Douglas, Ile de Man, Iles Britanniques, demeurant au 36, rue de l'Indépendance, Strassen, L-8021 Luxembourg;

- Monsieur Roger Flather, Real Estate Portfolio Manager, né le 29 novembre 1959 in Boston, Massachusetts, U.S.A., ayant son adresse professionnelle au 300, Campus Drive, 3rd Floor, Florham Park, NJ 07932, U.S.A; et

- Monsieur Bill Finelli, comptable, né le 4 août 1957 à Kearney New Jersey USA, ayant son adresse professionnelle au 300, Campus Drive, 3rd Floor, Florham Park, NJ 07932, U.S.A.

Dont acte, passé à Belvaux, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Weyrich, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 juillet 2007, Relation: EAC/2007/8333. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 juillet 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007094370/239/346.

(070105822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.